Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215600800-20260407-20240607D-DE

République Française
Département du MORBIHAN
COMMUNE DE GUILLIERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2026

Référence
20260407

Objet de la délibération
Désignation d'un ambassadeur de la formation élus auprès de l'ARIC

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Date de la convocation
01/04/2026

Date d'affichage
01/04/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 08/04/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 7 Avril à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de la commune de GUILLIERS, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, Mairie de GUILLIERS, sous la présidence de M. GICQUEL Jean-Luc, Maire

Présents : M. GICQUEL Jean-Luc, Maire, Mmes : AUQUET Isabelle, BOURHIS Elisabeth, CHANTREL Morgane, GRESNEAU Fabienne, MINAND Charlotte, PIQUET Aurélie, MM : BOCO Loïc, DELALANDE Mickaël, DUVAL Philippe, DUVAL Thierry, PINEL Derhen, PUGIN Yannick, RODRIGUES Miguel

Excusée ayant donné procuration : Mme MASSIEU Jacqueline à M. GICQUEL Jean-Luc.

A été nommée secrétaire : Mme PIQUET Aurélie.

Objet de la délibération : **Désignation d'un ambassadeur de la formation élus auprès de l'ARIC.**

Monsieur le Maire indique que L'ARIC (Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales) aide les élus en leur proposant formations adaptées à leurs besoins, des échanges d'expériences grâce à son réseau d'élus et un accompagnement personnalisé.

Cette association collabore avec des partenaires institutionnels spécialisés au service des communes (Associations des Maires, Centres de gestion, CNFPT, AdCF, Bruded, Maison de l'Europe, Réseau « culture et promotion »...) pour proposer des formations spécifiques à destination des Elus

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient donc de désigner un nouveau délégué auprès de cette association.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à cette désignation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- de désigner Mme Jacqueline MASSIEU, déléguée ambassadrice de la formation élus auprès de l'ARIC

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2026
Le Maire
Jean-Luc GICQUEL

